

toujours été privée. Laissons les faire. Les fanfaronnades d'émancipation venant de tel quartier n'effraient personne, et elles sont si amusantes pour un grand nombre, que nous nous croirions coupable d'essayer à y mettre le moindre obstacle. Pour nous, nous n'avons pas à rougir de l'attitude que nous avons prise, parce qu'elle est la seule raisonnable, la seule logique, la seule légale et la seule constitutionnelle. Nos pères ont combattu pour obtenir le gouvernement responsable, dont le principe était en germe dans l'acte de 1791 ; ils l'ont obtenu, et, jamais, depuis, le parti libéral n'a songé à affaiblir telle ou telle partie du système. Nous avons constamment combattu l'élément réactionnaire qui l'appliquait, par que nous n'aimons pas à voir l'arche sainte de nos libertés (style nouveau des conservateurs) entre les mains de profanateurs cyniques. Par la sanction que l'Angleterre a donnée à l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, chacune de nos provinces est munie du gouvernement responsable.

Comme un tel gouvernement ne peut exister sans un souverain irresponsable, il suit que le lieutenant-gouverneur Letellier est à l'abri de toute intervention autre que celle des autorités impériales.

Il personnifie en lui la population de toute la province. Dans l'exercice de ses fonctions constitutionnelles il est un symbole. Dans l'abstraction il représente le peuple entier. La sanction qu'il donne aux lois adoptées par la majorité n'est autre chose, comme nous l'avons dit, que l'expression de l'adhésion, de la soumission de la minorité. Planant au-dessus de toutes les